Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 3 juin 2020

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, a présidé le Conseil des Ministres, le mercredi 03 juin 2020, à 10 heures, au Palais de la République.

Le Chef de l'Etat a, à l'entame de sa communication, adressé ses chaleureuses félicitations à la communauté chrétienne à l'occasion de la célébration de la Pentecôte.

Le Président de la République a ensuite informé le Conseil du report de la reprise des enseignements et apprentissages dans les établissements d'enseignement publics et privés, initialement prévue le 02 juin 2020. Il a, à ce titre, réitéré ses remerciements, ses encouragements et son soutien à l'ensemble des acteurs impliqués pour leurs appuis et concours respectifs.

Le Chef de l'Etat a particulièrement salué l'engagement patriotique exceptionnel des enseignants qui œuvrent, avec exemplarité, à la réussite scolaire des apprenants et à la performance du système éducatif.

Le Président de la République a, par ailleurs, indiqué aux ministres en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, la nécessité, d'une part, de définir les modalités de redémarrage des activités pédagogiques dans les écoles, universités et établissements d'enseignement supérieur publics et, d'autre part, de renforcer l'accompagnement de l'Etat au fonctionnement adéquat des établissements privés.

Le Chef de l'Etat, évoquant la gestion multisectorielle et prospective de la pandémie de la COVID-19, a rappelé aux membres du Gouvernement l'impératif de renforcer la riposte sanitaire, la sensibilisation des populations et l'engagement communautaire.

Le Président de la République a, dans cette dynamique, demandé au Ministre de la Santé et de l'Action sociale de préparer une évaluation prospective de la gestion sanitaire de la

pandémie. Il a également invité le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget, à procéder à l'évaluation sectorielle et financière de l'exécution du Fonds de Riposte et de Solidarité « Force Covid-19 ».

Le Chef de l'Etat, revenant sur le programme agricole et la résilience de l'économie rurale, a pris des mesures visant à accentuer la riposte et à atténuer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur le secteur agricole. Le Président de la République a, à cet effet, informé de la mobilisation en urgence par l'Etat des montants d'un (01) milliard et de 1, 2 milliards FCFA destinés respectivement à la commercialisation de la production horticole en souffrance et à l'achat de matériels de récolte de riz.

Le Chef de l'Etat a, dans le cadre du programme agricole 2020-2021 financé par l'Etat à hauteur de 60 milliards FCFA, informé de sa décision de subventionner à 100% plus de 700 unités de matériels agricoles motorisés destinés aux femmes et jeunes porteurs d'initiatives agricoles.

Le Président de la République a, notamment, abordé la question de la nouvelle impulsion de la politique de la jeunesse en invitant le Ministre de la Jeunesse à s'atteler à l'édification rapide des Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans les huit (8) communes ciblées en 2020.

Le Chef de l'Etat a, au titre du climat social, de la gestion et du suivi des affaires intérieures, demandé au Ministre de la Culture, des Finances et du Budget, de l'Economie et de l'Artisanat, d'accélérer la mise à disposition des soutiens de l'Etat aux Artisans et aux Professionnels des Arts et de la Culture.

Le Président de la République a, enfin, appelé les populations à veiller au respect scrupuleux des règles établies dans le cadre de l'état d'urgence et de la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Confirmant la stratégie d'assouplissement graduel des mesures restrictives liées à la pandémie de la COVID-19, le Chef de l'Etat a instruit les Ministres en charge des Transports terrestres et aériens,

en relation avec le Ministre de l'Intérieur, de travailler avec les partenaires du secteur des transports, à la levée des restrictions selon des modalités à convenir. Le Président de la République a décidé, dans cette perspective, d'affecter une enveloppe de trois (3) milliards de FCFA aux opérateurs des transports terrestres.

Aussi pour permettre une reprise des activités économiques du secteur dans le cadre du Programme de Résilience Economique et Social (PRES), le Chef de l'Etat a par ailleurs décidé, compte tenu de l'ajournement de certaines activités majeures de l'Agenda culturel national, de la mise en place d'un appui spécifique de trois (3) milliards FCFA, affecté au secteur des Arts et de la Culture.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique.

Au titre des Communications,

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait une communication sur la finalisation des négociations sur le port de Ndayane.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation internationale et l'assistance apportée par l'Etat à nos compatriotes de la Diaspora.

Le Ministre du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale a fait le point sur la situation de la mobilisation et de la distribution de l'aide alimentaire d'urgence.

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication portant sur la mobilisation des fonds dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale.

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait le point sur la situation de la pandémie.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait une communication sur mise en place des intrants pour la campagne agricole en cours, l'exportation des fruits et légumes et la situation phytosanitaire.

Le Ministre du Tourisme et des Transports aériens a fait une communication sur le projet de Plan stratégique et opérationnel de Développement du Tourisme et des Transports aériens.

Le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire a fait une communication portant sur une étude de proposition d'un mode de gouvernance du Pôle urbain de Diamniadio.

Les Ministres de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur ont rendu compte respectivement des nouveaux dispositifs qui sont en train d'être mis en place pour la reprise des enseignements.

Le Ministre de l'Industrie a rendu compte au Conseil de sa visite aux trois industriels du fer au Sénégal.

Le Ministre de la Culture et de la Communication a fait une communication sur les propositions des acteurs de la culture au sujet de la prise en charge des effets de la COVID-19

Le Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire a fait une communication sur le Fonds national de la Microfinance, instrument de financement et d'assistance technique adressant les trois niveaux macro, méso et micro de la microfinance.

Le Ministre en charge du suivi du Plan Sénégal émergent (PSE) a fait le point sur l'exécution des projets prioritaires.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds National de la Microfinance ;
- le Projet de décret modifiant l'article 8 du décret n° 2014-770 du 14 juin 2014 précisant certaines obligations des opérateurs quant au droit à l'information des consommateurs.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Abdou FALL, ancien ministre est nommé Président du Conseil d'Administration de la société APIX SA, en remplacement de Monsieur Chimère DIOP;

Monsieur Ibra NDIAYE, titulaire d'un Master en transport aérien, est nommé Président du Conseil d'Administration de la société AIBD ASSISTANCE SERVICES (2AS) ;

Maître Amadou KA, Avocat, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société des Infrastructures de Réparation Navale (SIRN) ;

Monsieur Moussa SY, Administrateur de société, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société nationale du Port Autonome de Dakar (PAD), en remplacement de Monsieur Amadou KA;

Monsieur Amadou SADIO, Administrateur civil principal, est nommé Président du Conseil d'Administration à l'Aurtorité nationale de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur(ANAQ-SUP), en remplacement du Professeur Abdoulaye SENE;

Madame Ramatoulaye GUEYE DIOP, ancien ministre, est nommée Président du Conseil d'Orientation de l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS), en remplacement de Monsieur Ibra NDIAYE;

Madame Nicole GAKOU, Ingénieur, est nommée Président du Conseil d'Orientation de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), en remplacement de Monsieur Khalifa GUEYE ;

Monsieur Alioune DRAME, Journaliste, est nommé, Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Presse, au Ministère de la Culture et de la Communication poste vacant ;

Monsieur Bara NDIAYE, précédemment Administrateur de la Maison de la Presse, est nommé Directeur général de la Maison de la Presse, au Ministère de la Culture et de la Communication, poste vacant ;

Madame Bassine Thiaré DIONE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde 611.508/G, est nommée Inspecteur des Finances, au Ministère des Finances et du Budget;

Monsieur Baba DIAWARA, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde 616.205/D est nommé Inspecteur des Finances, au Ministère des Finances et du Budget;

Monsieur Abdoulaye SADJI, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde 515.389/E, est nommé Inspecteur des Finances, au Ministère des Finances et du Budget;

Monsieur Mame Ouneta FALL, Inspecteur principal du Cadastre, matricule de solde 505.738/B, est nommé Inspecteur des Finances, au Ministère des Finances et du budget;

Monsieur Diéne FAYE, Ingénieur halieute, matricule de solde n° 607 125/I, précédemment Inspecteur des Affaires administratives et financières, est nommé Directeur des Pêches maritimes au ministère des Pêches et de l'Economie maritime, en remplacement de Monsieur Mamadou GOUDIABY, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Babacar Banda DIOP, Ingénieur halieute, matricule de solde n°619 397/M, précédemment Conseiller technique n°1, est nommé Directeur des Industries de

Transformation de la Pêche au ministère des Pêches et de l'Economie maritime, en

remplacement de Monsieur Diène NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Diène NDIAYE, Ingénieur des pêches et de l'Aquaculture, précédemment

Directeur des Industries de Transformation de la Pêche, est nommé Directeur de la

Pêche continentale au ministère des Pêches et de l'Economie maritime, en

remplacement de Monsieur Mahamadou SIGNATE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Mamadou GOUDIABY, Docteur Vétérinaire, Qualiticien- Hygiéniste, matricule

de solde n° 513 881/F, précédemment Directeur des Pêches Maritimes, est nommé

Inspecteur des Affaires Administratives et Financières au Ministère des Pêches et de

l'Economie Maritime en remplacement de Monsieur Diène FAYE, appelé à d'autres

fonctions;

Monsieur Mahamadou SIGNATE, Docteur Vétérinaire, matricule de solde 613 436/A,

précédemment Directeur de la Pêche Continentale, est nommé Inspecteur Technique au

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

Fait à Dakar le 03 juin 2020

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement

Ndèye Tické NDIAYE DIOP

7